Groupe

SAMSE

AVIS DE CONVOCATION
Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

10 Mai 2017 à 14 heures

AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ • 2 RUE RAYMOND PITET • 38100 GRENOBLE

SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour	4
Comment participer à l'Assemblée	5
Comment remplir votre formulaire	7
Gouvernement d'entreprise	8
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	15
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	18
Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	19
Projet de résolutions	21
Demande d'envoi de documents	26

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAMSE sont convoqués le

Mercredi 10 Mai 2017 à 14 heures, en Assemblée Générale Mixte
Au siège social de la société

pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Président du Directoire, au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire, au titre de l'exercice 2016
- Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

A titre extraordinaire

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées
- Modification des articles 24 à 27 des statuts de la société pour prévoir la nomination de membres représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce
- Pouvoirs pour formalités.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,

- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,

- pour l'actionnaire au porteur : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

L'actionnaire pourra se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Pour donner procuration de vote, l'actionnaire doit compléter et signer le formulaire de vote en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que ceux du mandataire.

Les désignations ou révocations de mandataires devront être reçus par la société, au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

- Droit de vote simple

- Pour voter par correspondance ou par procuration, cocher **la case B.**

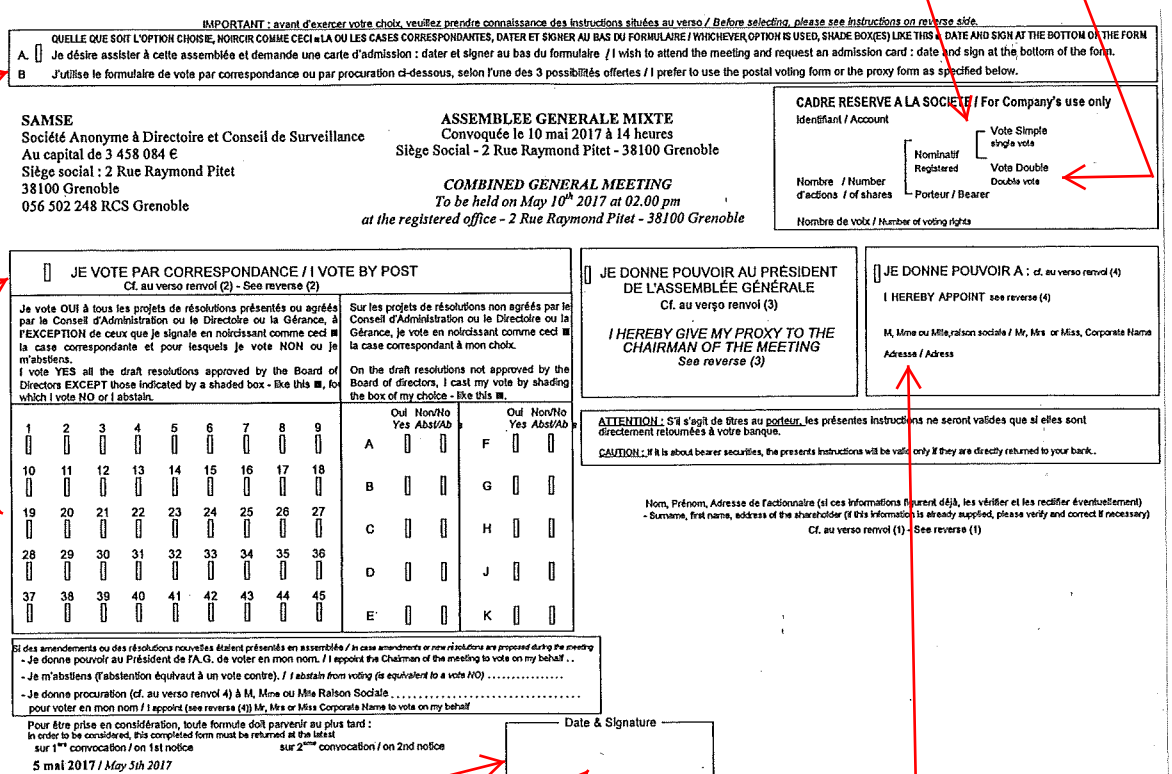

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / *Before selecting, please see instructions on reverse side.*

A ☐ QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIR COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM
Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*

B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Convoquée le 10 mai 2017 à 14 heures
Siège Social - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

COMBINED GENERAL MEETING
To be held on May 10th 2017 at 02.00 pm
at the registered office - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

CADRE RESERVE A LA SOCIETE / For Company's use only
Identifiant / Account
Nominatif / Registered — Vote Simple / single vote — Vote Double / Double vote
Nombre / Number d'actions / of shares — Porteur / Bearer
Nombre de voix / Number of voting rights

☐ JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐	7 ☐	8 ☐	9 ☐
10 ☐	11 ☐	12 ☐	13 ☐	14 ☐	15 ☐	16 ☐	17 ☐	18 ☐
19 ☐	20 ☐	21 ☐	22 ☐	23 ☐	24 ☐	25 ☐	26 ☐	27 ☐
28 ☐	29 ☐	30 ☐	31 ☐	32 ☐	33 ☐	34 ☐	35 ☐	36 ☐
37 ☐	38 ☐	39 ☐	40 ☐	41 ☐	42 ☐	43 ☐	44 ☐	45 ☐

	Oui / Yes	Non/No Abst/Ab		Oui / Yes	Non/No Abst/Ab
A	☐	☐	F	☐	☐
B	☐	☐	G	☐	☐
C	☐	☐	H	☐	☐
D	☐	☐	J	☐	☐
E	☐	☐	K	☐	☐

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting*
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf . .*
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / *I abstain from voting (is equivalent to a vote NO)* .....
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M, Mme ou Mlle Raison Sociale .....
pour voter en mon nom / *I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss Corporate Name to vote on my behalf*

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest
sur 1ère convocation / on 1st notice — sur 2ème convocation / on 2nd notice
5 mai 2017 / *May 5th 2017*
à/to SAMSE A l'attention de Martine VILLARINO

Date & Signature

☐ JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso renvoi (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
See reverse (3)

☐ JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)
I HEREBY APPOINT see reverse (4)
M, Mme ou Mlle,raison sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Adress

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the presents instructions will be valid only if they are directly returned to your bank..

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

- Soit voter par correspondance. Cocher la case. Eventuellement, noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer.

- Soit donner pouvoir au Président. Dater et signer en bas du formulaire.

- Soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale). Cocher la case, mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit le mode de participation choisi,
Le formulaire complété et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à :

SAMSE
Service des Assemblées
A l'attention de Martine VILLARINO
2, Rue Raymond Pitet
CS 70020
38030 GRENOBLE CEDEX 2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Olivier Malfait
Président

56 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 5 676

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS (depuis le 21/09/16)
Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS
Président du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION (depuis le 30/11/16)
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS REMAT (depuis le 13/09/16)
Représentant permanent de DORAS, Présidente : SAS CLEAU (depuis le 01/09/16)
Gérant : SARL REMAT SERVICES (depuis le 13/09/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES
Membre du Comité de Direction : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION (depuis le 30/11/16)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS REMAT (depuis le 13/09/16)
Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)
Président : SAS EXPOTEO (jusqu'au 10/05/11), SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)
Gérant : SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 2/04/13)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)

François Bériot
Vice-Président et Directeur Général

53 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 569

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD, SAS LEADER CARRELAGES
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS TARARE MATERIAUX (depuis le 29/04/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY
Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER
Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS TARARE MATERIAUX

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)
Président : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16)
Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17)

Laurent Chameroy
Directeur Général

48 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Directeur Général :
25 juin 2015

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours

Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS DUMONT IMMOBILIER
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS SWEETAIR FRANCE (depuis le15/04/16), SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)
Représentant permanent de M+ MATERIAUX, Présidente : SCI MINETTI (depuis le 03/03/17)
Directeur Général : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS BOIS MAURIS ODDOS
Gérant : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL
Représentant permanent de SAMSE, Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX
Membre du Comité de Direction : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE
Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION (depuis le 30/11/16)
Administrateur : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS BOIS MAURIS ODDOS
Représentant permanent de SAMSE, Administrateur : SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)
Directeur Général : SAS FDE (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17),
Gérant : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/14)
Membre du Comité de Direction : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)
Administrateur : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12) SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17)

Jean-Jacques Chabanis

58 ans

Adresse professionnelle :
LA BOITE A OUTILS
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 957

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe SAMSE. Après avoir été responsable d'activité libre-service et troisième œuvre puis Directeur de la communication SAMSE, il a été nommé en 2005 Président de LA BOITE A OUTILS.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Présidente : SAS DEDB, SAS TC-HP (depuis le 15/04/16)
Représentant permanent de DEDB, Présidente : SAS DEDB REMIREMONT
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Gérante : SCI IMMOBILIERE SAUMUR, SCI IMMOBILIERE MOISERIE, SCI IMMOBILIERE MENNECY, SCI IMMOBILIERE FONTAINE, SCI IMMOBILIERE DIJON, SCI ENTREPOT NIMES, SCI ENTREPOT FROMENT (depuis le 26/02/16)
Membre du Comité de Direction : SAS RG BRICOLAGE, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS TS HABITAT (jusqu'au 01/01/12), SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Présidente : SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE (jusqu'au 26/12/12), SAS DEDB MAGASINS (jusqu'au 31/12/14)
Directeur Général Délégué : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)
Gérant : SARL COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 21/12/12)
Co-Gérant : SCI ENTREPOT FROMENT (jusqu'au 26/02/16), SCI ENTREPOT NIMES (jusqu'au 01/03/16)
Membre du Comité de Surveillance : SAS DEDB (jusqu'au14/03/14)
Membre du Comité de Direction : SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)
Administrateur : SA TC-HP (jusqu'au 09/05/12)

Philippe Gérard

57 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2004

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 3 599

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe SAMSE : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la Région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la Région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur Commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Christophe Lyonnet
47 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
16 mars 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe SAMSE en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la Région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Jérôme Thfoin
57 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
2 janvier 2003

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre Commercial et Marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de KIA AUTOMOBILES FRANCE. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 2001, en qualité de Directeur Commercial et Marketing puis a été nommé Directeur Marketing et Innovation en 2012.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Membre du Comité de Direction : SAS SWEETAIR FRANCE
Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, GIE R.E.H.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SAMSE SOLAIRE (jusqu'au 04/06/12), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)
Administrateur : SAS GAMAG (jusqu'au 23/04/13), SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrice Joppé
Président

82 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.
Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 13/05/11)
Administrateur : REMAT (jusqu'au 10/05/11), BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

Paul Bériot
Vice-Président

78 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS
Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS
Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)

Khaled Bachir

62 ans

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE DISTRIBUTION
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
3 mai 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Khaled Bachir a débuté sa carrière dans un négoce familial de l'Est de la France, dans lequel il a occupé différents postes jusqu'à la fonction de Directeur Commercial. En 1989, il a rejoint le Groupe SAINT GOBAIN en qualité de Directeur Général d'une filiale. Il a ensuite intégré POINT P au sein du même Groupe en 1995 où il a exercé différentes responsabilités, les dernières en date étant Membre du Directoire et du Comité Exécutif et Directeur Général Adjoint du Groupe POINT P. Depuis le 1er mars 2012, il préside le Groupe CRH FRANCE.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 03/05/16), SA DORAS
Président : CRH FRANCE, CRH FRANCE DISTRIBUTION, CRH ILE DE FRANCE DISTRIBUTION, CRH NORMANDIE DISTRIBUTION, CRH TP DISTRIBUTION, CRH FINANCE, CRH SUPPORT, CRH SERVICE, LEMANCE INVESTISSEMENT, CRH GETAZ HOLDING AG. SUISSE
Co-Gérant : LDP HOCHET, ACADEMIE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Administrateur : ARPEGIO

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre permanent du Directoire : GROUPE POINT P
Directeur Général : SAS SC INV (jusqu'au 01/07/15)
Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 03/05/16)

Jean-Yves Jehl de Ménorval

69 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 110

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC, option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE DES CADRES, RETRAITE / CAISSE AGIRC du Groupe MALAKOFF-MEDERIC, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques «LES ARCADES» (Troyes)
Membre : Commission des Placements MALAKOFF-MEDERIC

CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 730 640

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Maeve Carton - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

59 ans

Adresse professionnelle :
CRH plc
Belgard Castele
Clondalkin
Dublin 22
Irlande

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un master en langues et d'un diplôme FCA, Maeve Carton a rejoint le Groupe CRH en 1988, dans lequel elle a occupé plusieurs fonctions au sein de la division financière avant d'en être nommée Directrice en mai 2010. Elle est devenue Directrice Transformation en janvier 2016. Forte d'une grande expérience dans les processus de CRH en matière de reporting, de contrôle, de budget et de dépenses en capital, elle a joué un rôle important dans l'évaluation des acquisitions du Groupe.

Mandat en cours

Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 03/05/16)
Membre du Conseil de Surveillance : CRH plc, Agence Nationale de Gestion du Trésor (National Treasury Management Agency - NTMA)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Conseil de Surveillance : Chambre de Commerce Grande Bretagne - Irlande (British-Irish Chamber of Commerce) (jusqu'au 16/04/14)

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 942 521

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

70 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991.
Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE
Vice-Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2016	2015	% de var.
Chiffre d'affaires	1 222,0	1 199,2	1,9
Résultat opérationnel courant	47,3	45,7	3,4
Résultat opérationnel	47,4	46,2	2,7
Résultat financier	-1,9	-2,1	-8,4
Charge d'impôt	11,3	13,8	-18,1
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,1	3,1	-0,2
Résultat net des sociétés intégrées	37,3	33,4	11,6
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35,7	32,0	11,4

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 222,0 M€ au 31 décembre 2016, en progression de 1,9 % à périmètre courant et 0,8 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 965,6 M€, en hausse de 2,3 % (+ 1 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève quant à lui à 256,4 M€, en augmentation de 0,3 %.
Cette performance reste satisfaisante compte tenu de la dégradation du marché national sur le second semestre de l'année.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2016	2015	% de var.
Négoce	965,6	943,6	2,3
Bricolage	256,4	255,6	0,3
Total Groupe	**1 222,0**	**1 199,2**	**1,9**

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'élève à 47,3 M€ en progression de 3,4 %.

Le résultat opérationnel courant négoce progresse de 3,0 % pour s'établir à 33,8 M€ en raison de la croissance des volumes d'activité associée à l'optimisation des charges d'exploitation.
Grâce à ses positions de marché solides, l'activité bricolage améliore son niveau de marge commerciale et enregistre ainsi un résultat opérationnel courant de 13,5 M€ en hausse de 4,4 %.
Cette progression s'élève à 11,3 % après neutralisation de l'impact du changement législatif d'exigibilité de la taxe sur les surfaces commerciales qui représente une surcharge annuelle de 0,9 M€.

Les charges de personnel sont en progression de 3,8 %. Cette évolution résulte tant de la croissance externe que d'une politique dynamique des filiales de bricolage ; mais également de la volonté du Groupe de fidéliser et développer le savoir-faire de ses équipes.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 47,4 M€ en augmentation de 2,7 % sur l'exercice précédent.

Il intègre notamment une indemnité relative au sinistre d'une agence négoce en Savoie représentant 1,6 M€, ainsi que des coûts de fermeture d'un entrepôt logistique en Bourgogne et des rationalisations géographiques dans le Sud-Ouest pour un total de 1,2 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier affiche une perte de 1,9 M€ en diminution de 0,2 M€ par rapport à l'année 2015 en raison de la baisse continue des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 11,3 M€ (13,8 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (stable par rapport à l'an dernier), le résultat net ressort à 37,3 M€, soit une augmentation de 11,6 % par rapport à l'année 2015.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 35,7 M€ en hausse de 11,4 %.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2016	2015
Dettes financières non courantes	135,4	150,0
Dettes financières courantes	84,8	81,8
Trésorerie active	-78,7	-81,0
Endettement net	141,5	150,8

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	**2016**	**2015**	**% sur 1 an**
Chiffre d'affaires	500,5	494,2	1,3
Résultat d'exploitation	14,5	17,7	-17,9
Résultat financier	33,6	8,6	291,0
Résultat exceptionnel	0,6	0,4	48,1
Participation	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le résultat	5,3	6,0	-10,3
Résultat net	45,7	19,9	129,2

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2016 s'élève à 500,5 M€ contre 494,2 M€ en 2015, ce qui représente une hausse de 1,3 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 17,7 M€ en 2015 à 14,5 M€ en 2016, soit une baisse de 17,9 % : les produits d'exploitation se situent à 518,1 M€ et les charges à 500,5 M€.
Le résultat financier, constitué principalement du boni généré par la fusion de SC INV et de dividendes en provenance des filiales, est ainsi en forte hausse par rapport à 2015.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,4 M€ en 2015 ressort à 0,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,3 M€, le résultat net s'établit à 45 649 920,77 €, en hausse de 129,2 % par rapport au résultat 2015.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe entend poursuivre le développement commercial de ses deux activités, porté par la croissance attendue de ses marchés en 2017. Il restera également attentif aux opportunités de croissance de son réseau de distribution.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	500 523 537,05	494 241 527,48	509 166 519,79	487 817 922,74	486 000 213,20
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	63 197 925,01	39 982 207,33	44 560 878,19	38 177 372,73	38 263 594,19
Impôts sur les bénéfices	5 342 252,73	5 956 764,00	7 625 854,00	6 084 332,00	5 525 927,00
Participation des salariés	755 420,60	780 355,68	774 113,00	586 956,00	591 610,00
Dot. amortissements et provisions	11 450 330,91	13 325 643,60	19 253 652,99	13 544 139,73	13 951 455,88
Résultat net	45 649 920,77	19 919 444,05	16 907 258,20	17 961 945,00	18 194 601,31
Résultat distribué	7 607 784,80	7 261 976,40	7 261 976,40	7 261 976,40	6 916 168,00
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	16,51	9,61	10,46	9,11	9,30
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	**13,20**	5,76	4,89	5,19	5,26
Dividende attribué	**2,20**	2,10	2,10	2,10	2,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 429	1 490	1 537	.1 467	1 503
Masse salariale	45 357 212,69	45 125 118,24	45 201 061,57	43 175 804,57	43 492 978,36
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	17 911 603,09	18 030 528,98	18 335 130,59	18 148 384,87	19 155 401,64

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux et consolidés

(Première à quatrième résolutions)

Les quatre premières résolutions portent sur :

- L'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes de la société mère SAMSE (première résolution) ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution).
- L'affectation du résultat (troisième résolution) : le dividende distribué s'élèvera, si l'Assemblée décide comme cela lui est proposé, à 2,20 € par action. Le paiement sera effectué à compter du 15 juin 2017.
- L'approbation des conventions réglementées (quatrième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Consultation des actionnaires sur la rémunération et sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

(Cinquième à huitième résolutions)

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF auquel la société se réfère, il vous est proposé d'émettre un vote favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016, aux Présidents du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire. Le chapitre 3.6 du Document de référence est consacré aux rémunérations des mandataires sociaux.

Conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Loi Sapin II »), il vous est demandé d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leurs mandats pour l'exercice 2017, tels que présentés dans le Document de Référence de la société, chapitre 3.6.

Renouvellement d'autorisations financières

(Neuvième et dixième résolutions)

La neuvième résolution concerne le renouvellement de l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit (18) mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 180 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.
Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la dixième résolution de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

La dixième résolution autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016.

Désignation de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés
(Onzième résolution)

La onzième résolution a pour objet la modification des articles 24 à 27 des statuts de la société afin de prévoir la nomination de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités
(Douzième résolution)

La douzième résolution donne pouvoir pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

PROJET DE RESOLUTIONS

A titre ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 45 649 920,77 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 71 633 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 877 €.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	45 649 920,77 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	13 726 064,48 €
Soit un bénéfice distribuable de	59 375 985,25 €
- A la réserve facultative	40 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,20 € par action	7 607 784,80 €
- Au report à nouveau	11 768 200,45 €

Le dividende est fixé à 2,20 € pour chacune des actions ouvrant droit au dividende. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscalement en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3 2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 juin 2017. Il est précisé que si lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détient certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par Samse au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2013	2,10 €
2014	2,10 €
2015	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

Quatrième résolution *(Approbation des conventions réglementées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 26.2), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Sixième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 26.2), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Septième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François Bériot, Jean-Jacques Chabanis, Laurent Chameroy, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin, membres du Directoire, au titre de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 26.2), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François Bériot, Jean-Jacques Chabanis, Laurent Chameroy, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin, membres du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Huitième résolution *(Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération telle que présentée dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Neuvième résolution *(Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

· l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

· la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;

· la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;

· la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

· la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;

· l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2016, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 7 304 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 338 504 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 180 € par action soit un montant maximal d'achat de 60 930 720 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 et est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Dixième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée ;

- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution (*Modification des articles 24 à 27 des statuts de la société pour prévoir la nomination de membres représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire après avis du Comité Central d'Entreprise, décide de modifier les articles 24 à 27 des statuts de la société, afin d'y insérer les dispositions légales concernant les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés. Les articles 24 à 27 sont complétés par les dispositions suivantes :

Article 24 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est inséré un troisième paragraphe à l'article 24 :

« 3 - Le Conseil de Surveillance comprend en outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, des membres représentant les salariés et dont le régime est soumis aux dispositions légales et règlementaires en vigueur et aux présents statuts.

Le nombre des membres représentant les salariés est égal à un si le nombre de membres visés par les articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est inférieur ou égal à douze au moment de la désignation dudit membre et à deux si ce nombre est supérieur à douze. Le membre représentant les salariés est désigné par le Comité Central d'Entreprise. Lorsque deux membres sont désignés, ceux-ci doivent être de sexe différent.

Les dispositions du présent paragraphe cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout membre représentant les salariés nommé en application du présent article expirera à son terme. »

Article 25 - ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est rajouté un deuxième alinéa à l'article 25 :

« 2 - Par exception aux dispositions qui précèdent, les membres représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.»

Article 26 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

Le premier paragraphe de l'article 26 est désormais rédigé comme suit :

«1 - Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour deux années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat des membres représentant les salariés est également de deux ans renouvelables. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par ailleurs, leurs fonctions prennent fin de plein droit en cas de rupture de leur contrat de travail ou de révocation conformément à l'article L.225-32 du Code de commerce ou en cas de survenance d'un cas d'incompatibilité prévu à l'article L.225-30 du même Code.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 27 - VACANCE - COOPTATION - RATIFICATIONS

L'article 27 est complété d'un troisième alinéa :

«En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit (décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail) d'un siège d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L.225-34 du Code de commerce.»

Douzième résolution (*Pouvoirs)* - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 10 Mai 2017
SAMSE

Je soussigné (e) :

Nom et prénom_____

Adresse postale_____

_____

Adresse mail_____

Propriétaire de _____ actions nominatives,

Propriétaire de _____ actions au porteur,

de la société SAMSE

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à le 2017

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

***Cette demande est à retourner à* SAMSE**
Service des Assemblées, à l'attention de MARTINE VILLARINO
CS 70020 - 2 rue Raymond Pitet - 38030 Grenoble Cedex 2